



HAL
open science

Licence Musique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musique. 2010, Université Paul-Valéry Montpellier 3. hceres-02035837

HAL Id: hceres-02035837

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035837>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : Montpellier

Établissement : Université Montpellier 3 - Paul Valéry

Demande n° S3110055330

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Musique

Présentation de la mention

L'objectif principal de cette mention de licence est l'acquisition d'une culture musicale générale, constituée de connaissances précises (histoire, analyse et esthétique), de méthodes critiques, et de compétences pratiques.

Un niveau élémentaire de formation musicale est requis à l'entrée de L1. En sortie de L3, les étudiants doivent avoir acquis une certaine autonomie créative en écriture et en interprétation musicales.

La mention comprend trois parcours : Musique et musicologie, Enseignement musical, et Musicien interprète. Le parcours Musique et musicologie prépare aux métiers de l'étude, de la conservation et de la valorisation du patrimoine musical, le parcours Enseignement musical initie aux divers métiers de l'enseignement de la musique. Ces deux parcours couvrent les deux dernières années (L2 et L3). Le parcours Musicien interprète, qui dirige les étudiants vers les métiers de l'interprétation musicale professionnelle, commence dès la première année et bénéficie de collaborations extérieures.

Les trois parcours de la licence mention Musique sont reconduits avec cependant quelques nouveautés comme le tronc commun en L1 et le cours de culture générale en S1, ainsi que quelques modifications mineures en L2 et L3.

Avis condensé

- Avis global :

L'ensemble de la structure de cette mention de licence semble cohérent et bien diversifié. Les objectifs fondamentaux sont satisfaisants. La mise en œuvre de l'enseignement et de son accompagnement est globalement correcte et progressive.

Cependant, la séparation initiale d'un parcours dès la première année, puis des deux autres au début de la seconde année semble contradictoire avec la volonté d'établir des passerelles avec les autres licences et à l'intérieur de cette mention. Une orientation précoce suppose un choix dont les conditions ne sont pas clairement décrites.

Le parcours conduisant vers les concours de l'enseignement et celui menant vers les carrières d'interprète (instrument et chant) se tournent naturellement vers des débouchés professionnels. Il aurait été intéressant de trouver un résumé des interrogations qui ont sans doute existé pour le choix d'un dispositif généraliste, plutôt que d'une licence professionnelle.



- Points forts :
 - La structure générale est suffisamment diversifiée et progressive.
 - Le contenu musicologique et musical est cohérent et de grande valeur.
 - La création en L1 d'un tronc comun Arts et humanités entre toutes les licences de l'UFR Lettres, Arts, Philosophie facilitera les réorientations tout en apportant des contenus intellectuels indispensables.
 - Le parcours Musicien interprète est logiquement construit en étroite partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional, l'Orchestre national et l'Opéra national de Montpellier. Il bénéficie en outre d'une double diplomation par convention avec ces institutions.

- Points faibles :
 - La différenciation des parcours dès le début de L1 pour le parcours Musicien interprète, puis de L2 pour les deux autres parcours pourrait être prématurée, notamment pour les étudiants d'un niveau moyen.
 - Deux maquettes sont proposées en annexe : l'une pour le parcours Musicien interprète, l'autre pour l'ensemble des deux autres parcours : Musique et musicologie et Enseignement musical. Dans cette seconde maquette, à partir du S3, l'UE de préprofessionnalisation consiste en un choix de une parmi 3 ou 4 possibilités dont deux seulement correspondent à un parcours. Or cette UE est la seule différenciant les parcours Musique et musicologie et Enseignement musical. En conséquence, un étudiant peut donc suivre cette maquette en ne choisissant aucun de ces deux parcours. Cela signifie que ces deux parcours sont très peu caractérisés et ne concernent pas tous les étudiants. On peut se demander alors ce qui définit la démarche adoptée par les étudiants hors parcours. Ce point mériterait d'être approfondi.
 - Toujours dans cette seconde maquette concernant les deux parcours : Musique et musicologie et Enseignement musical, le troisième choix possible au sein de l'UE de préprofessionnalisation est un stage. La place de ce stage se situe donc en dehors des parcours, y compris pour celui intitulé Enseignement musical. Un stage serait pourtant le bienvenu dans ce parcours. La place et le rôle du stage ne sont pas clairement identifiés.
 - Le cours de culture générale en S1 est en concurrence avec le sport. Ce choix pose question.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

- Recommandations pour l'établissement :

Le dossier de présentation est très confus au niveau des parcours. Par exemple, l'organigramme situé à la p. 5 du document mtp3_lic_musique.doc ne montre pas la différenciation de l'un des parcours en L1, pourtant explicitement assumée par deux documents différents pour la présentation détaillée de la maquette.

Avis détaillé

1 ● Pilotage de la licence :

Le pilotage de la licence est correctement assuré par une équipe pédagogique équilibrée entre enseignants-chercheurs des 18^{ème} et 22^{ème} sections du CNU. L'équipe pédagogique est complétée par d'autres enseignants titulaires et des chargés de cours aux compétences spécifiques.

Les responsabilités et les enseignants référents sont parfaitement définis. Une attention soutenue est apportée à la connaissance et au suivi de la population étudiante.

De manière efficace, les indicateurs recueillis et analysés permettent, lors des réunions, de modifier le pilotage lui-même et le fonctionnement des enseignements et des évaluations si nécessaire.

La fiche d'auto-évaluation n'est pas complète (37 items sur 50).



2 • Projet pédagogique :

Le projet pédagogique dans son ensemble montre la volonté d'assurer un enseignement de bon niveau recouvrant les contenus indispensables au domaine. L'Université Montpellier 3 est la seule université dispensant un enseignement de musique et musicologie dans un large bassin. Son existence est solidement ancrée dans le paysage culturel.

L'articulation entre musique et musicologie, entre contenu et méthode, est satisfaisante. Elle devrait favoriser l'autonomie réflexive, critique et pratique des étudiants dans les domaines concernant la musique.

Il faudrait cependant rendre plus lisible la structure qui met en œuvre ce projet (les parcours notamment), et les finalités de l'enseignement (entre préprofessionnalisation dans le cadre d'une licence généraliste d'une part, et licence professionnelle d'autre part). L'organigramme du document mtp3_lic_musique.doc ne correspond pas aux maquettes proposées.

L'équilibre proposé entre cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques est satisfaisant, ainsi que l'équilibre de la charge de travail entre les semestres.

Peu présent dans l'ancienne maquette, l'enseignement des TICE dans une optique spécifiquement musicale a donc été notablement renforcé dans la présente proposition, malgré un équipement limité.

Les compétences transversales décrites concernent aussi bien la maîtrise de l'expression orale et écrite que les éléments musicaux de base. Les procédures d'évaluation sont bien adaptées à ces compétences transversales.

Un questionnaire type concernant l'évaluation des enseignements par les étudiants UE par UE vient d'être élaboré et sera mis en ligne. Le processus est ainsi amélioré.

3 • Dispositifs d'aide à la réussite :

Des efforts sont menés pour définir les adaptations pédagogiques mises en œuvre pour accueillir certains publics étudiants (reprise d'études, formation continue...) : ouverture de la formation aux dossiers de demande d'équivalence de diplômes et de validation d'acquis et d'expérience.

Outre le soutien préexistant (tutorat et projet professionnel personnalisé), les moyens mis en œuvre permettent d'encadrer efficacement le travail des étudiants de L1, et ce dès leur entrée à l'université. Cette mention de licence applique les dispositifs d'aide à la réussite coordonnés au niveau de l'établissement.

4 • Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

Les indicateurs chiffrés montrent une insertion professionnelle et une poursuite d'études choisies globalement satisfaisantes.

La poursuite d'études bénéficie de l'offre cohérente de masters au niveau de l'établissement. Environ un tiers des étudiants poursuivent leurs études en master.

L'établissement favorise la mobilité internationale à l'aide d'un dispositif performant.

Les intervenants professionnels pourraient être plus nombreux, notamment dans les parcours Enseignement musical, et Musicien interprète. Un stage optionnel est proposé en L3.

La part des étudiants sortis en 2005, interrogés en 2008 et se déclarant en emploi est de 100 %. Cet indicateur ne semble pas pertinent. Par ailleurs, le devenir des sortants non diplômés ne donne pas lieu à des indicateurs ou à un commentaire dans le dossier.